

Facturation des rappels

Lors de la facturation de ces frais à la Régie, il faudra donc **obligatoirement** :

1. Inscrire la transaction dans le dossier SELAT de l'utilisateur actuel;
2. Utiliser la **nature 33** (réparation);
3. Inscrire, en lettres majuscules, le numéro d'autorisation du rappel dans le champ « *Renseignements complémentaires* ». **Veillez noter que ce numéro doit être le même pour tous vos dossiers de rappel**, et ce, même si le fournisseur mentionne un numéro d'autorisation différent pour chaque cas afin de faciliter le suivi de ses propres dossiers.
4. Ajouter le code 6502260 *Frais administratifs* : 2 quarts d'heure, selon le taux par quart d'heure applicable au rappel.
5. Au besoin, ajouter le code 6502261 *Réparation/réinstallation à domicile* (selon le taux et la limite de quarts d'heure applicables au rappel).
6. Au besoin, ajouter le code 6502262 *Frais de déplacement* (selon le nombre de quarts d'heure). Inscrire la ville de départ et la ville d'arrivée dans le champ *Renseignements complémentaires* de la demande.

Facturation des rappels

RAPPELS EN COURS

Code 6860069 - Récepteur visuel BE1442

- Fournisseur : Services canadiens de l'ouïe
- Fabricant : Bellman & Symfon
- Numéro d'autorisation du rappel : SCO-BE1442-1
- Date du début du rappel : 8 avril 2020 (Santé Canada)
- Date de fin du rappel : EN COURS

Le distributeur peut facturer à la RAMQ au taux de 13,08\$ / quart d'heure selon les modalités suivantes :

Si la réparation/réinstallation est effectuée par le fournisseur :

- 2 quarts d'heure pour les frais administratifs

Si la réparation/réinstallation est effectuée par le distributeur :

- 2 quarts d'heure pour les frais administratifs
- Frais de réparation/réinstallation : 1 quart d'heure par tranche de 2 récepteurs réparés/réinstallés
- Frais de déplacement : temps réel en quarts d'heure. Inscire la ville de départ et la ville d'arrivée dans le champ *Renseignements complémentaires*.

RAPPELS TERMINÉS